



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente ne s'appliquent pas pour les inscriptions réalisées via la plateforme **Mon Compte Formation**. Dans ce cas, ce sont les conditions générales d'utilisation de la plateforme **Mon Compte Formation** qui s'appliquent.

Organisme de formation : **RLFORMATION**, 49 Rue de Ponthieu,
75008 Paris.

RCS de Paris **909393787**.

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° **11756470475** auprès
du préfet de région Ile-de- France.

CGV : Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les règles commerciales liant **RLFORMATION** (sous le nom commercial de **Nabu Formation**) et son Client, pour la réalisation d'une prestation de formation. Elles prévalent sur tout autre document, y compris le cas échéant sur les conditions générales d'achat du Client.

Article 1 : Définitions des prestations

Les prestations de **RLFORMATION**, objet des présentes CGV, désignent l'ensemble des services proposés par **RLFORMATION** à ses clients. Elles désignent notamment :

- – Les formations individuelles de **RLFORMATION**,
- – Les prestations d'ingénierie pédagogique,
- – Les abonnements E-Learning des partenaires de **RLFORMATION**

Article 2 : Champs d'application

Prestations de formations : Tous les éléments d'informations relatifs aux objectifs, moyens et méthodes pédagogiques, au contenu de la formation, ainsi que les tarifs applicables sont présentés dans la convention de formation.

Article 3 : Accord

L'accord correspond à un devis ou convention de formation signé. Il doit être confirmé par écrit et transmis à **RLFORMATION** par courrier ou e-mail au plus tard 5 jours ouvrés avant le démarrage de la prestation.



RLFORMATION se réserve le droit de ne pas exécuter une prestation ne respectant pas ces délais de prévenance, sans que cela n'ouvre de droit compensatoire de la part du Client.

L'accord vaut acceptation de nos conditions Générales de Vente par l'ensemble des personnes concernées par la prestation.

Dès réception des documents complets, le formateur se mettra en relation avec le stagiaire pour établir le diagnostic pré formatif et planifier les cours. À chaque séance, le stagiaire devra obligatoirement signer la feuille de présence (par demi-journée ou séance de formation). Une attestation de fin de stage sera adressée à l'entreprise ou directement au stagiaire pour les inscriptions à titre individuel.

Article 4 : Prix

Tous nos prix sont indiqués en euros et toutes taxes comprises. Les frais annexes (repas, transport si applicable) ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Article 5 : Conditions de règlement

5.1 Règlement par un financeur (OPCA, OPCO, Pôle Emploi...)

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par le financeur dont il dépend, il lui appartient : – de faire une demande de prise en charge au minimum 1 mois avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ; – de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;

Si le financeur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client. Si **RLFORMATION** n'a pas reçu la prise en charge du financeur au 1er jour de la formation, la formation sera reportée ou annulée. **RLFORMATION** établira des factures intermédiaires pour des stages de longue durée. (Plus de 2 mois). En cas de non-paiement par le financeur, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant. Dans le cas d'une prise en charge sans subrogation, le client est tenu de régler l'intégralité de la somme prévue à **RLFORMATION**.

5.2 Règlement par une entreprise, un particulier ou un organisme public : **RLFORMATION** adresse une facture à l'issue de la formation, celle-ci est payable dans un délai de 30 jours net à réception de facture.

RLFORMATION établira des factures intermédiaires pour des stages de longue durée. (Plus de 2 mois). Tout stage commencé est dû dans son



intégralité. Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque ou virement bancaire, directement à l'attention de **RLFORMATION**.

Article 6 : Modification de la commande

- Le maintien de l'organisation d'une formation reste l'appréciation de l'organisme de formation qui en informe les principaux intéressés au moins 3 jours calendaires avant la date prévue.
- En cas de force majeure (exemples : indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie, panne d'électricité, indisponibilité du système informatique, nombre de participants insuffisant, conflits sociaux, conditions météorologiques...), l'organisme de formation pourra être contraint d'annuler la formation commandée qui sera reportée à une date ultérieure sans qu'aucun dédommagement puisse être demandé par le Client.
- L'organisme de formation se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge utile à ses programmes, à ses prestations. Elle se réserve le droit de modifier, sans avis préalable, les intervenants et de supprimer un ou plusieurs titres de sa gamme de formations.
- En cas de modification du programme ou du planning de la formation, comme en cas d'annulation des formations, l'organisme de formation s'engage à prévenir les Clients ayant commandé ces formations, ou directement les participants à ces formations désignés par le Client préalablement inscrits. Le Client et/ou les participants pourront choisir une nouvelle date dans le calendrier des formations proposées.
- S'il souhaite annuler ou reporter sa participation à une ou plusieurs formations, le Client ne pourra le faire qu'en respectant scrupuleusement les conditions suivantes :
 - Toute annulation ou tout report d'inscription à une formation devra être signalé(e) à l'organisme de formation ou par courriel par le Client lui-même.
 - Les conséquences financières des annulations et reports sont les suivantes : Dans l'hypothèse d'une annulation ou d'un report d'une formation moins de sept jours ouvrés avant la date prévue pour son démarrage du fait du Client, ce dernier s'oblige au versement d'une indemnité équivalant à 50 % du montant de la formation au titre de réparation du préjudice subi par l'organisme de formation. Le client pourra demander une confirmation écrite d'annulation ou de report à l'organisme de formation. Toute formation annulée ou reportée le jour ouvré précédant l'action ou le jour même où elle débute sera due intégralement par le Client à l'organisme de formation à titre d'Indemnité forfaitaire. Toute formation commencée sera due intégralement par le Client. Dans l'hypothèse où le bénéficiaire, ayant effectivement démarré sa formation, ne poursuivrait pas son parcours jusqu'à son terme,



pour quelque raison que ce soit, l'intégralité du montant de la formation serait due par le Client. A titre d'information, les sommes versées au titre de réparation du préjudice ne sont pas imputables sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue du stipulant et ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par le financeur. Dans le cas où la formation à distance ne serait pas suivie par le stagiaire, le coût de la formation sera facturé à son entreprise ou à l'apprenant dans le cas d'une inscription individuelle.

Pour les clients particuliers (personnes physiques) : le client se réserve le droit d'annuler sa demande de formation sans frais, lors d'un refus de prise en charge totale ou partiel de la formation par le financeur.

Rappel : pour toutes les commandes passées par un particulier, celui-ci bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature de la convention de formation pour les contrats conclus à distance ou hors établissement (article L121-16 du Code de la consommation) et de 10 jours pour les contrats non conclus à distance ou hors établissement (article L6353-5 du Code du travail).

Article 7 : Annulation d'une séance de formation

Conformément à la réglementation en vigueur, le financement de la formation par un OPCA ne prend en compte que les heures effectivement suivies. Toute annulation de séance dans un délai inférieur à 48 heures implique la facturation de la totalité de la séance à l'entreprise ou au salarié dans le cadre d'une inscription individuelle.

Article 8 : Responsabilité et Assurance

La responsabilité de **RLFORMATION** est limitée au montant de la prestation fournie à son client. Le Client ou les participants désignés par le Client sont couverts par l'assurance du propriétaire des locaux du lieu de formation en cas de formation en présentiel. Dans certains cas et par substitution, l'assurance d'autres parties prenantes à l'action de formation sera engagée.

Article 9 : Pénalités de retards

Tout retard de paiement par rapport à l'échéance définie par les présentes CGV, et pour lequel la responsabilité de **RLFORMATION** ne peut en toute bonne foi pas être engagée, entraînera de plein droit et sans préavis l'exigibilité de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. (Décret 2009-138 du 9 février 2009) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).



Article 10 : Règlement intérieur pour le déroulement des formations

Lors de la participation aux séances de formation et dans le cas de formation en présentiel, le Client s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de l'organisme de formation envoyé avec la convocation. – Conformément aux articles L 6352-3 et suivants et R 6352-1 et suivants du Code de travail, un règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires (bénéficiaires) et les droits de ceux-ci en cas de sanction. Tout stagiaire (bénéficiaire) accepte de fait le règlement intérieur établi par l'organisme de formation dès lors que l'action de formation se déroule dans les locaux mis à disposition par ce dernier. Pour toute formation intra-entreprise se déroulant au sein même de l'entreprise, le règlement intérieur fera l'objet des aménagements nécessaires en concertation avec la Direction de l'entreprise. – Le Client se porte fort du respect de ces dispositions.

Article 11 : Nullité d'une clause

Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions desdites Conditions Générales de Vente qui demeureront en vigueur entre l'organisme de formation et le Client.

Article 12 : Politique de confidentialité des données et de communication

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande. Dans l'hypothèse où le Client consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Client doit adresser toute demande écrite à l'adresse du siège social de l'organisme de formation ou par mail : Page contact de notre site Web : Contact : nabuformation.fr

RLFORMATION a désigné un responsable de protection des données. Nous nous engageons à traiter toute demande d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition de données dans un délai de 5 jours ouvrables. Le Client accepte que **RLFORMATION** collecte et utilise les données personnelles qu'il a communiquées pour l'inscription, dans les buts suivants : communiquer sur les avis, les enquêtes de satisfaction, les témoignages, les



références clients sur les supports de communications d'organisme de formation (Web, Réseaux Sociaux, plaquette, catalogue, ...) et de lui envoyer des offres marketing personnalisées et des communications qu'il accepte de recevoir, en accord avec notre politique de protection des données.

Article 13 : Réclamations et Litiges

Les Conditions Générales et tous les rapports entre **RLFORMATION** et ses Clients relèvent de la Loi française. **RLFORMATION** met à disposition un lien afin de nous informer des réclamations éventuelles grâce à un formulaire de déclaration : Contact: nabuformation.fr En cas de litige relatif à l'exécution de la prestation, les parties s'engagent à résoudre leur différend à l'amiable. Toute contestation ou différend qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera de la seule compétence du Tribunal de Commerce de PARIS.